



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FLASH INFO

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

n° 18 - mai 2026



Publications



→ Nouvelles parutions

- Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers de la cybersécurité*.
- Collection « Panorama » : *BUT/licences*.
- Collection « Le DICO » : *Le DICO des métiers pour une société accessible*.
- Nouvelle collection « Quelles formations, quels métiers ? » : *Lettres, langues, sciences humaines*.

Collège/Lycée

→ Les groupes de besoin au collège rendus facultatifs

Introduits en 2024 en mathématiques et en français, en classes de 6^e et de 5^e, dans le cadre du « Choc des savoirs », les groupes de besoin ne seront plus obligatoires à la rentrée 2026.

Mise en œuvre de manière très hétérogène au sein des établissements et ayant également fait l'objet d'un bilan défavorable de l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche), cette mesure sera maintenue mais deviendra facultative.

Un [décret](#) du 10 mars 2026 prévoit ainsi que les établissements pourront, notamment pour prévenir la difficulté scolaire, mettre en place un accompagnement pédagogique renforcé en français et en mathématiques en classes de 6^e et de 5^e. Dans ce cadre, et afin de s'adapter aux besoins des élèves, des organisations pédagogiques diversifiées, la constitution de groupes à effectifs réduits et/ou de besoin sera possible. L'[arrêté](#) complémentaire à ce décret précise qu'un soutien ou un approfondissement en français ou en mathématiques est possible en classe de 6^e, à hauteur d'une heure supplémentaire, pour les élèves présentant des besoins particuliers.

→ Diplôme national du brevet 2026 : le point sur les nouveautés

À compter de la session 2026, l'épreuve de mathématiques du DNB (diplôme national du brevet) comporte une partie, d'une durée de 20 minutes, consacrée aux automatismes. Il s'agit pour les élèves de mobiliser rapidement des notions fondamentales, sans raisonnement long ni rédaction compliquée. Des évolutions interviennent également dans la notation. Conformément à la [note de service](#) du 25 août 2025, les épreuves du DNB prennent en compte, dans l'attribution de la note, la qualité rédactionnelle : orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue et lisibilité du propos.

Pour rappel :

- le système de points sur 800 est remplacé par une moyenne sur 20 ;
- les notes reposent à 40 % sur le contrôle continu et à 60 % sur les épreuves finales ;
- le calcul de la note de contrôle continu s'effectue sur la base des moyennes annuelles de toutes les disciplines (en classe de 3^e) et non plus à partir des huit composantes du socle de connaissances, de compétences et de culture ;
- les notes d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique sont distinctes.

À lire : [l'article du MEN](#) et la [note de service](#) du 26 mars 2026.

→ Affectation post-3^e

La saisie des demandes d'admission dans les formations souhaitées post-3^e s'est déroulée du lundi 4 mai au mardi 26 mai 2026. Affelnet lycée est le système d'information et d'affectation des élèves au lycée. Il exploite les éléments transmis par le LSU (livret scolaire unique) pour instruire les vœux d'affectation, selon les règles académiques en vigueur. Afin de disposer d'une base commune de comparaison des barèmes des élèves, Affelnet calcule un barème à partir des moyennes annuelles obtenues par l'élève dans les enseignements communs. À l'instar des nouvelles modalités d'attribution du DNB, les enseignements facultatifs ainsi que les huit composantes du socle commun (bilan de fin de cycle) ne sont plus pris en compte dans le barème.

La publication des résultats de l'affectation est prévue le 30 juin 2026, après les épreuves du DNB.

→ Stéréotypes de genre et perspectives d'orientation

Une enquête inédite, menée en 2023 auprès de 3 900 élèves de 2^{de} générale et technologique réalisée par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), en collaboration avec le Lapsco (Laboratoire de psychologie sociale et cognitive), révèle une forte persistance des stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire. Les élèves associent majoritairement les garçons aux domaines scientifiques et technologiques, et les filles aux filières littéraires, artistiques et de santé.

Ces stéréotypes sont plus marqués chez les élèves favorisés et légèrement plus élevés chez les filles, notamment dans la voie générale. Dans la voie technologique, ils restent présents, mais un peu moins prononcés.

Enfin, les résultats montrent que les filles se perçoivent comme moins capables de réussir en sciences, ce qui peut influencer leurs choix d'orientation.

À lire : [Note d'information n° 26-16](#), Depp, mai 2026.

→ Parcoursup 2026 : point d'étape sur les choix des lycéens

Le nombre d'élèves de terminale inscrits sur Parcoursup augmente en 2026 (+ 9 500), d'après une Note flash du SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) parue en mai 2026.

Au 1^{er} avril 2026, dernier jour de la phase consacrée à la constitution du dossier et à la confirmation des vœux, 640 000 lycéens (scolarisés en France) ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, soit 97,4 % des élèves de terminale inscrits.

Les lycéens formulent en moyenne 15 vœux chacun, un chiffre également en légère hausse par rapport à 2025.

La note met par ailleurs en évidence une plus grande diversification dans leurs choix de formation. Ainsi, 52 % des candidats élèves de terminale ont sélectionné deux ou trois filières de formation dans leur liste de vœux, 22 % au moins quatre. Des choix multiples qui apparaissent relativement cohérents par rapport à un projet d'études dans une discipline. Par exemple, les candidats en PASS formulent fréquemment un vœu en L.AS (85 %) et en DE sanitaire et social (37 %).

Enfin, trois élèves de terminale sur quatre ont confirmé au moins un vœu hors de l'académie où ils sont scolarisés. Cette proportion est plus faible chez les élèves de terminale professionnelle (55 %).

À lire : [Note flash n° 09](#), SIES, mai 2026.

→ L'UF2S devient l'UF3S

À compter de la rentrée 2026, en classe de 1^{re} professionnelle, l'UF2S devient l'UF3S : l'unité facultative « Sensibilisation au secteur sportif » (première session en 2028). La formation à l'UF3S sera ouverte aux bacheliers professionnels sous statut scolaire, quelle que soit la spécialité. L'UF3S vise une ouverture au secteur sportif via la formation suivie en établissement et le suivi d'une période de formation en milieu professionnel ou d'une activité professionnelle ou bénévole dans le secteur sportif (d'une durée de 60 heures dans les deux cas, effectuée au cours de l'année de 1^{re} et/ou de terminale). L'[annexe](#) de l'arrêté du 20 février 2026 définit le référentiel de compétences. Il n'existe plus aucune équivalence avec le BPJEPS.

L'évaluation reposera sur une épreuve orale, d'une durée de 30 minutes, organisée dans le cadre du CCF (contrôle en cours de formation). Une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité facultative permettra l'obtention, de droit, de l'unité U4 « Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif » du CS (certificat de spécialisation) encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous.

La classe de terminale professionnelle ne sera concernée qu'à la rentrée 2027.

→ Le travail des lycéens : un phénomène massif globalement sous-estimé

Une étude du Céreq, publiée en mars 2026, met en évidence le travail invisible des lycéens et des lycéennes, autrement dit les activités rémunérées exercées (déclarées ou informelles) parallèlement aux études.

Sur les plus de 6 000 répondants à l'enquête de terrain menée en 2025 dans le cadre de cette publication, près d'un quart des élèves, et près d'un sur trois en voie professionnelle, déclare exercer une activité rétribuée durant l'année scolaire (soir, week-end et vacances scolaires hors vacances d'été). Pourtant, ce phénomène, peu connu de la communauté éducative, entraînerait des effets contrastés sur les parcours scolaires. Il est notamment susceptible d'interférer de manière négative avec la scolarité et peut engendrer fatigue, absentéisme, baisse des résultats. Il peut aussi, *a contrario*, donner lieu à un réinvestissement scolaire.

Cette recherche invite à repenser le « métier » d'élève et à approfondir la connaissance des conditions du travail lycéen, dans la mesure où ses effets sur la scolarité peuvent être différents, mais parfois délétères.

À lire : [Céreq Bref n° 483](#), 2026.

Inclusion

→ Les conditions d'exercice des AESH

Un document de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), publié en mars 2026, dresse un état des lieux statistique des conditions d'exercice des AESH (accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap), acteurs clés de la mise en œuvre de la mission inclusive de l'école, avec 134 800 professionnels recensés en 2024 (+ 17 % depuis 2020). Le profil socio-démographique des AESH, qui sont majoritairement des femmes, y est décrit, en particulier leur niveau de diplôme : près de 46 % des AESH possèdent un niveau de diplôme supérieur à celui requis (38 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 à bac + 4 et 8 % d'un diplôme de niveau bac + 5 ou supérieur).

Leurs besoins (en moyens humains, matériels, organisationnels, en formation) sont par ailleurs évoqués. Ainsi, 37 % des AESH estiment insuffisante ou inadaptée la formation initiale reçue pour exercer leurs missions, et 53 % la formation continue. Concernant les parcours professionnels, il est à noter que six AESH en exercice sur dix sont en CDI (contrat à durée indéterminée) en 2024-2025, et exercent majoritairement à temps incomplet. Les perspectives de carrière sont jugées insatisfaisantes (par 79 % des AESH), tandis qu'un tiers des AESH anticipent une mobilité professionnelle à court terme.

À lire : [Document de travail n° 2026-E06](#), série études, Depp, mars 2026.

Créations et abrogations de diplômes

→ Créations

- Le **CAP opérateur, opératrice logistique**, rentrée 2026 (1^{re} session en 2028), remplace le CAP opérateur/opératrice logistique (dernière session en 2027, avec une session supplémentaire en 2028 pour les candidats ajournés lors des sessions antérieures).
- Le **bac pro boulangerie pâtisserie option A boulangerie, option B pâtisserie**, rentrée 2027 (1^{re} session 2030), remplace le bac pro boulanger-pâtissier (dernière session 2029).
- Le **bac pro boucherie charcuterie traiteur**, rentrée 2027 (1^{re} session 2030), remplace le bac pro boucher charcutier traiteur (dernière session 2029).
- Le **bac pro métiers de la restauration option A métiers du service et de la relation clients et option B métiers de la cuisine**, rentrée 2027 (1^{re} session 2030), remplace le bac pro cuisine et le bac pro commercialisation et services en restauration (dernières sessions 2029).
- Le **CS conduite d'équipements verriers**, rentrée 2026 (1^{re} session 2027), remplace le CS conducteur de machines de verrerie (dernière session 2026).

Enseignement supérieur

→ Techniciens à bac + 3 : rôle et perspectives d'évolution

Une [étude prospective](#), menée par l'Union nationale des présidents des conseils d'IUT, explore le contenu actuel du métier de technicien/technicienne, ses perspectives d'évolution, et propose des orientations pour adapter leurs formations initiale et continue aux mutations en cours. Elle repose notamment sur des entretiens menés en 2025 auprès de 40 experts (dirigeants, managers, partenaires sociaux...) venus d'horizons variés. Le technicien apparaît comme un acteur clé de la performance et de la qualité, médiateur entre conception et exécution. Des difficultés majeures de recrutement, ainsi qu'une féminisation insuffisante de certains secteurs, sont soulignées. Les experts y relèvent également les compétences faisant actuellement défaut aux jeunes techniciens, notamment dans les savoir-être, la communication écrite et la maîtrise des fondamentaux scientifiques ou des outils numériques, qu'il conviendrait de renforcer. Enfin, l'étude dégage des pistes d'action pour l'avenir : revalorisation du métier, adaptation de la formation initiale, renforcement de la formation continue, facilitation des parcours de carrière.

→ Rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master

Dans son [rapport annuel](#) 2025, le Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master dégage trois tendances majeures que sont l'augmentation des publics réorientés et en reprise d'études, l'explosion de l'offre privée financée par l'apprentissage, la déprise démographique qui va impliquer des arbitrages pour les politiques publiques. Il propose des réflexions spécifiques aux bacheliers professionnels, à l'apprentissage et aux masters en droit et en psychologie.

Parmi les 22 recommandations formulées, figurent :

- la suppression de tous les quotas académiques supplémentaires de bacheliers technologiques dans les BTS ;
- un raisonnement en parcours de formation tout au long de la vie et non seulement en orientation post-bac, celui-ci pouvant inclure des allers-retours entre formation et emploi ;
- une meilleure information, dès l'enseignement secondaire, sur les exigences des formations de psychologie, notamment par l'instauration dans Parcoursup d'un questionnaire d'autoévaluation préalable à la formulation d'un vœu en psychologie ;
- une réflexion globale sur les métiers à bac + 3 touchant à la psychologie ;
- une remise en cause de la procédure de saisine du recteur en master, pour laquelle une transformation est suggérée.

Vie étudiante

→ Logement étudiant: une plateforme nationale est expérimentée

Conçue pour faciliter l'accès au logement social pour les étudiants, la plateforme [Mon logement étudiant](#) est un service public numérique gratuit porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Il permet d'accéder à des offres de logement fiables sur un site unique (la recherche pouvant s'effectuer à partir de différents critères) et à un simulateur d'aides au logement, de calculer son budget et d'accéder à des conseils pratiques pour mieux le préparer. La plateforme permet, sur connexion, d'être alerté en temps réel de la disponibilité d'un logement.

→ Jeunes en formation et précarité: comment prévenir les interruptions de parcours ?

Le COJ (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse) met en évidence, dans un rapport publié en février 2026, les mécanismes à l'origine des interruptions de parcours liées à la précarité et formule, sous la forme d'un plan d'actions, 14 recommandations pour les prévenir. La précarité recouvre aussi bien les difficultés d'accès aux droits, de mobilité ou de logement, mais sa dimension économique est déterminante: elle influe directement sur les conditions de vie et les choix d'orientation et peut entraîner des renoncements, des interruptions de parcours ou des réorientations subies.

À lire: le [rapport](#) « Jeunes en formation et précarité, plan d'actions pour prévenir les interruptions de parcours ».

Formations paramédicales et médicales

→ L'accès aux études de santé évolue à la rentrée 2027

Le gouvernement a annoncé la mise en place, à la rentrée 2027, d'un nouveau dispositif remplaçant le système PASS/L.AS par un modèle harmonisé sur tout le territoire. La 1^{re} année sera structurée autour de trois blocs d'enseignement. Les modalités de sélection sont également revues. La kinésithérapie sera désormais pleinement intégrée aux filières accessibles après la 1^{re} année (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Ces annonces sont issues des résultats des travaux d'une concertation nationale réunissant tous les acteurs, lancée en octobre 2025.

À lire: le [communiqué de presse](#) du 17 avril 2026.

→ Maïeutique: les modalités de formation affinées

Un [arrêté](#) paru en février 2026 modifie et complète celui du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en maïeutique. Il y intègre notamment la formation du 2^e cycle et le nouveau référentiel renouvelé. Il est précisé que le 3^e cycle, sanctionné par le diplôme d'État de docteur en maïeutique, comprend 2 semestres de formation, validés par l'obtention de 60 crédits ECTS. Un maximum de cinq inscriptions est autorisé pour l'ensemble du 2^e cycle. Sauf dérogation exceptionnelle, la 2^e ou la 3^e année du cursus conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions (hors césure). Les périodes d'études à l'étranger, comprenant un ou plusieurs stages, sont par ailleurs facilitées.

→ Études pharmaceutiques: les modalités d'admission élargies

Compte tenu du déficit de recrutement d'étudiants en pharmacie, les modalités d'admission en 2^e ou en 3^e année d'études pharmaceutiques évoluent au titre de la session 2026. Un [arrêté](#) paru en février 2026, modifiant l'arrêté du 24 mars 2017, ajoute la mention de licence « sciences de la vie et de la Terre » à la liste des diplômes autorisant une candidature dans le cadre de la procédure dite « passerelle ».

Insertion/Emploi/Formation

→ Plan Emploi futur

Le plan Emploi futur vise à augmenter le taux d'emploi des 16-25 ans. Ce plan s'appuie sur trois axes : l'orientation et la formation vers les métiers porteurs, le rapprochement avec les entreprises, et la prévention des ruptures de parcours grâce à un accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, la création de l'application 1JeuneDesSolutions en complément de la plateforme 1jeune1solution, et dans laquelle tous les services, les informations, les parcours seront intégrés, est notamment prévue.

Autres mesures : enrichir les données d'InserJeunes et d'InserSup et les déployer sur les plateformes numériques de l'État (notamment 1jeune1solution), consolider le déploiement d'AvenirPro et AvenirPro+, prévenir et lutter contre le décrochage scolaire...

À lire : le [dossier de presse](#) « Emploi futur – Plan d'accélération pour l'emploi des jeunes » en ligne sur le site du MEN.

Mobilité

→ Lancement de la stratégie Choose France for Higher Education

Dans un contexte de forte concurrence internationale, et notamment en raison des tendances démographiques des prochaines décennies, Philippe Baptiste a présenté, le 21 avril, les évolutions de la stratégie française en matière d'accueil des étudiants internationaux d'ici 2027. En France, les étudiants internationaux mobiles représentent environ 10 % de l'ensemble des étudiants, alors que cette proportion est de 27 % en Australie, 23 % au Royaume-Uni ou encore 13 % en Allemagne. En 2023, la France se classe au 8^e rang des pays d'accueil de la mobilité dans le monde. Si la croissance des effectifs accueillis entre 2018 et 2023 s'établit à 20 %, l'augmentation des mobilités internationales étudiantes est inférieure à la croissance moyenne mondiale (+ 27 %).

Le [dossier de presse](#), en ligne sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, dresse un état des lieux de la stratégie « Bienvenue en France », mise en œuvre depuis 2018. La refonte de celle-ci vise à mieux choisir les étudiants internationaux afin de répondre aux besoins économiques, scientifiques et diplomatiques de la France. L'ambition se déplace, avec ce nouveau plan, vers une approche plus qualitative et ciblée et une concentration des efforts sur les filières prioritaires, en sécurisant les parcours de mobilité.

Dans ce cadre, un [décret](#) a été publié le 19 mai 2026 afin de renforcer la lisibilité de l'offre de formation, de dégager des moyens supplémentaires pour les établissements et d'améliorer les conditions d'accueil. Il rend effective l'application des droits différenciés pour les étudiants internationaux qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse, et qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE, dès septembre 2026. Une exonération sera néanmoins possible pour des situations particulières.

À la rentrée 2024, sur les 139 200 étudiants extracommunautaires potentiellement concernés par l'application des droits différenciés, seuls 11 100 étudiants s'acquittaient d'un tarif plein.

À lire : [Note flash n° 2026-01](#), SIES, janvier 2026.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par courriel, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.